

ARRETE N° 8/2025/AP ANNULE ET REMPLACE LE N°7/2025/AP

## **ARRETE DU MAIRE**

Le Maire de Livarot-Pays d'Auge,

VU la loi 82.213 du 2 mars 1982, modifiée par la loi 82.623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le code de Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-4,

VU le code de la voirie routière,

VU le code de la route et notamment ses articles R.44, R.225 et R.227,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière établie en application de l'arrêté du 24 novembre 1967,

VU les arrêtés subséquents portant sur la modification ou la révision des parties 1 à 8 du livre Ide 1 l'instruction susvisée, notamment l'arrêté du 16 février 1988,

VU la demande de la société SAS Réseaux environnement qui se trouve ZAC Les hauts de Glos 1494 Boulevard Jean Charles CONTEL 14100 GLOS

**CONSIDERANT** le caractère constant et répétitif des travaux de maintenance sur l'éclairage public.

**CONSIDERANT** qu'il est absolument nécessaire de garantir la sécurité de toutes et tous lors de ces travaux et d'en assurer le bon déroulement.

## **ARRETE**

**ARTICLE 1** : Les agents de la société SAS réseaux environnement pour le compte du SDEC ENERGIE sont autorisés de manière permanente à occuper la voie publique sur l'ensemble des communes déléguées de Livarot-Pays d'Auge.

**ARTICLE 2** : En fonction de la typologie de l'intervention, les intervenants devront matérialiser la zone concernée pour la sécurité de toutes et tous.

**ARTICLE 3** : Les dispositions visées aux articles précédents seront portées à la connaissance des usagers par la signalisation réglementaire qui sera mise en place par la société SAS réseaux environnements.

**ARTICLE 4** : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 5** : ampliation du présent arrêté sera adressé à :

Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Calvados  
Monsieur Le chef de Centre des Sapeurs Pompiers de LIVAROT  
Monsieur Le Policier Municipal de livarot-Pays d'Auge  
Monsieur le responsable des services techniques de Livarot-Pays d'Auge  
Au demandeur

Fait à LIVAROT-PAYS D'AUGE, le 10 Février 2025,  
Le Maire,  
Frédéric LEGOUVERNEUR

